REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES AVANCEES 2026

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Article 1 – ORGANISATION

Institut Polytechnique de Paris - Centre international de Langue et Culture Françaises établi Route de Saclay 91120 PALAISEAU sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, organise un concours de nouvelles gratuit. (Ci-après l'Organisateur)

Article 2 – DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule du 1er octobre 2025 au 1er février 2026 à 23h59.

Pour être prise en compte, toute participation au concours doit être obligatoirement déposée via le site https://www.ip-paris.fr/campus/centre-international-de-langue-et-culture-francaises/concours-de-nouvelles-avancees-2026, en utilisant le formulaire de dépôt approprié pour votre catégorie, **avant le 1**er **février 2026 à 23h59** [vingt-trois heures et cinquante-neuf minutes].

Article 3 – PARTICIPANTS/CANDIDATS

Le concours est ouvert à quatre catégories de candidats :

- Catégorie 1 : "Étudiants".
 - Il s'agit des étudiants des universités et Grandes Écoles, ainsi que des élèves de classes préparatoires. Toutes les filières sont concernées sans distinction.
- Catégorie 2 : "Élèves du secondaire".
 - Les candidats peuvent être une classe entière, un groupe d'élèves ou un élève. Ils sont obligatoirement encadrés par un tandem de professeurs (un professeur de Lettres ou documentaliste de l'établissement et un professeur de Sciences : mathématiques, physique-chimie ou SVT) de leur établissement. Un même professeur peut encadrer plusieurs classes/groupes. Une même classe peut donc proposer plusieurs nouvelles, du moment que chaque élève participant n'aura pris part qu'à l'écriture d'une seule et unique nouvelle. Les nouvelles sont déposées sur le site par les professeurs. De ce fait, les communications des équipes du concours (concernant la sélection parmi les nouvelles finalistes, les inscriptions à la cérémonie de remise des prix, etc.) ainsi que les éventuelles récompenses attribuées, sont adressées en premier lieu aux professeurs encadrants.
- Catégorie 3 : "Francophonies".
 - Cette catégorie s'adresse exclusivement aux personnes dont la langue française est soit une langue étrangère soit une langue seconde (notamment dans le cadre des pays francophones) et souhaitant écrire une nouvelle en français. Aucune distinction d'âge n'est requise.
- Catégorie 4 : "Grand public".
 - Il s'agit des auteurs n'appartenant à aucune des catégories précédentes. Aucune distinction d'âge n'est requise.

Une seule participation par personne (même adresse postale, même adresse e-mail et même nom de famille) est autorisée durant toute la durée du concours. De même, une participation au concours équivaut à un dépôt d'une seule nouvelle.













Les candidats s'engagent à fournir des informations complètes et exactes. Ils autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Si le participant refuse de communiquer ces informations, s'abstient de répondre ou communique des informations insuffisantes, l'Organisateur pourra refuser de prendre en compte sa participation ou le disqualifier. L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier toute personne ayant tenté de participer plusieurs fois en modifiant son nom de famille, son prénom et/ou son adresse électronique ou en ayant eu recours à toute autre manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du présent règlement et ce, pendant toute la durée du concours.

Sont exclus de toute participation au concours le jury ainsi que les membres de leur famille, les lauréats des années précédentes ayant obtenu deux fois un des trois premiers prix, les auteurs d'un livre de fiction (roman, recueil de nouvelles) déjà publié (sauf compte d'auteur).

Article 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite (sans frais de participation). Le thème du Concours de Nouvelles Avancées 2026 est : *Intelligences* ? La description complète du sujet est disponible sur le site du concours.

Pour participer au concours, le candidat devra déposer sa nouvelle sur le site : https://www.ip-paris.fr/campus/centre-international-de-langue-et-culture-francaises/concours-de-nouvelles-avancees-2026, en remplissant en ligne un formulaire d'inscription correspondant à sa catégorie.

Le texte déposé doit être rédigé en langue française.

Le texte déposé ne doit pas dépasser 12 000 signes (espaces et ponctuation comprises).

Présentation : le texte doit être écrit en police Times New Roman taille 12, interlignage 2. Le titre de la nouvelle (différent de l'énoncé du sujet) doit être systématiquement rappelé en pied-de-page.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

La date limite pour les envois est le 1^{er} février 2026 à 23h59.

Les nouvelles doivent être inédites, et à ce titre, ne pas avoir été préalablement publiées, sous quelque forme et support que ce soit, y compris le World Wide Web, et l'Internet en général.

Elles doivent être libres de droits jusqu'à la délibération et, pour les œuvres lauréates, le rester jusqu'à publication. Le plagiat, partiel ou total, quelle qu'en soit la forme, est interdit et sera sanctionné par la disqualification immédiate de la nouvelle.

Le recours à l'Intelligence Artificielle est formellement interdit.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou présentant des erreurs sera rejeté sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. De même, toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion immédiate du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Les nouvelles ne devront pas traiter de sujets pouvant être diffamatoires ou incitatifs à porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou susceptible de porter atteinte à l'image d'une personne, l'Organisateur se réservant le droit dans ce cas d'exclure toute participation.













Pour toute précision, les candidats sont invités à écrire à l'Organisateur au moyen du formulaire de contact.

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un jury désignera les 3 meilleures nouvelles de chaque catégorie.

Ce jury sera composé de :

Co-présidents:

- Renaud FERREIRA de OLIVEIRA, Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
- Morgane LE BRAS-CARABOEUF, Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Membres:

- Claire BAREL-MOISAN, Chargée de recherche au CNRS (URM IHRIM, ENS-Lyon)
- Olivier BERTRAND, Professeur des universités, École polytechnique, ENSTA & CY Cergy Paris Université
- Patrick BRAY, Professeur de littérature française, School of European Languages, Culture and Society (SELCS), University College London
- Hélène CHAUDOREILLE, Directrice de la Bibliothèque de l'École polytechnique (BCX) et Directrice du Mus'X
- Audrey CLERC, Inspectrice d'Académie, inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) de l'académie de Versailles
- Romain DUJARDIN, Professeur des Universités, Sorbonne université @ IUF
- Fabienne DUMONTET, Responsable FLE, ENS Lyon
- Pierre-Louis FORT, Professeur des Universités, CY Cergy Paris Université
- Nathalie FROLOFF, Professeure de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), lycée Louis-le-Grand
- Hélène HALCONRUY, Maître de conférences, Télécom SudParis
- François LASSAGNE, Rédacteur en Chef, Pour la Science
- Gaëlle LE GOFF, Directrice des Relations internationales, École polytechnique
- Sinead NAMUR, Directrice du département Langues, Culture et Communication, ENSTA
- Jérôme PEREZ, Professeur, ENSTA
- Isabelle SCHAFFNER, Professeure, École polytechnique

Les nouvelles sont d'abord lues par un collège d'évaluateurs qui évaluent l'ensemble des propositions des nouvelles. Chaque nouvelle est lue et notée par au moins deux évaluateurs. Les nouvelles finalistes sont sélectionnées par le jury sur critère de notation. Dans le cas d'ex aequo, la voix des deux co-présidents est prépondérante. Les nouvelles finalistes de chaque catégorie seront proclamées, au plus tard, le lundi 16 mars 2026 sur le site du concours. Les auteurs (ou les encadrants pour la catégorie « Élèves du secondaire ») finalistes seront notifiés par e-mail, mais ne sont à ce stade pas assurés de recevoir l'un des trois prix.

Chaque nouvelle finaliste est ensuite lue par l'ensemble des membres du jury, qui sélectionnent à l'issue de leurs délibérations 3 nouvelles lauréates pour chaque catégorie, ainsi que deux prix spéciaux « Arts, Sciences et Citoyens » et « Nouvelle Scientifique », décernés à deux des nouvelles finalistes (toutes catégories confondues).

Les nouvelles seront évaluées sur leur qualité littéraire, sur leur conformité au sujet imposé et au genre, et sur le respect des dispositions générales. Les décisions du jury sont souveraines. Il est recommandé aux candidats/finalistes/lauréats de vérifier lors du dépôt de leur nouvelle sur le site internet la conformité de leurs coordonnées. La responsabilité de l'Organisateur ne sera pas engagée en cas d'impossibilité d'informer les lauréats. Les candidats pourront mettre à jour













leurs coordonnées si un changement de ces dernières s'effectue après le dépôt de leur nouvelle en ligne.

Grille de notation : Annexe 1

Article 6 – PRIX ET REMISE DES PRIX

Les trois meilleures nouvelles de chaque catégorie désignée par le jury seront publiées dans un recueil aux Presses de l'ENSTA.

Des lots (déterminés par l'Organisateur) seront décernés aux seuls 3 premiers prix de chaque catégorie dont la valeur est la suivante :

- 1er prix : dotation d'une valeur de 1500 € numéraire, chèque cadeau ou ouvrages ;
- 2ème prix : dotation d'une valeur de 1000 € numéraire, chèque cadeau ou ouvrages ;
- 3ème prix : dotation d'une valeur de 500 € numéraire, chèque cadeau ou ouvrages.

En plus des trois catégories, deux prix spéciaux seront décernés à deux des nouvelles proposées (quelles que soient les catégories dans lesquelles les nouvelles ont concouru) :

- Prix « Arts, Sciences et Citoyens » d'une valeur de 500€ (numéraire)
- Prix « Nouvelle Scientifique » d'une valeur de 500€ (numéraire)

La remise des prix aura lieu le mercredi 20 mai 2026 à 19h00 au Panthéon (Paris 75005).

Dans le cas où les lauréats seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur lot pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables.

Les principaux partenaires sont : la SAE, ENSTA Alumni, Les Presses de l'ENSTA, le mensuel *Pour la Science*, l'éditeur De Boeck Supérieur.

Les frais de déplacements pour assister à la remise des prix sont à la charge du lauréat.

Article 7 – RESPONSABILITE- PUBLICATION

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur nouvelle.

Ils autorisent néanmoins l'Organisateur à la publier, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs. À ce titre, les auteurs attestent bien être titulaires de l'ensemble de droits patrimoniaux afférents à leur nouvelle et garantissent l'Organisateur contre tout recours ou toute action qui pourrait être élevé contre lui par toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de cette nouvelle. Au titre de leur participation au concours, il est entendu que les auteurs autorisent, en plus de la publication susvisée, la possibilité, pour l'Organisateur et ses partenaires d'utiliser tout ou partie de leur nouvelle en vue d'opération publicitaire, de promotion ou de communication. L'Organisateur mentionnera le nom ou pseudo des auteurs des nouvelles dans le respect du droit moral de ces derniers et s'interdira de procéder à toute autre utilisation que celles ci-dessus visées, et notamment toute utilisation commerciale sans l'autorisation écrite et préalable des participants. Les auteurs s'engagent à apporter à leur texte les retouches que l'éditeur jugera nécessaires dans la perspective de la publication aux Presses de l'ENSTA.













Article 8 – FORCE MAJEURE- MODIFICATIONS DU REGLEMENT

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

L'Organisateur se réserve également le droit de ne pas publier les nouvelles lauréates si la participation ou la qualité des textes était insuffisante.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 9 – INFORMATIONS NOMINATIVES

L'Institut Polytechnique de Paris, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, établi Route de Saclay – 91128 Palaiseau cedex, traite les données à caractère personnel transmises par les participants en conformité avec les lois et règlements relatifs à la protection des données en France (notamment, le règlement sur la protection des données – RGPD – et la loi Informatique et Libertés).

Les données des participants sont traitées sur la base légale de leur consentement préalable et sont notamment traitées afin d'organiser au mieux le concours des nouvelles avancées, et de communiquer sur l'édition à suivre. Les données sont conservées pour la durée nécessaire à l'organisation du concours, et pour une durée maximale d'un an à compter de la date de la cérémonie de remise des prix de l'édition en cours. Elles sont destinées, en interne de l'IP Paris, uniquement à l'Organisateur du concours. Les données des lauréats pourront être transmises à des partenaires, uniquement en vue de la remise des prix et de l'édition des nouvelles primées.

Conformément à la réglementation, chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en envoyant un courriel à l'adresse suivante : concoursdenouvelles@listes.ip-paris.fr.

En cas de litiges portant sur un traitement relevant de la responsabilité de l'IP Paris, les participants peuvent saisir le délégué à la protection des données à l'adresse courriel suivante : gdpr@ip-paris.fr

Pour toute plainte, les participants peuvent saisir la CNIL à l'adresse courrier :

Commission nationale de l'informatique et des libertés 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

Article 10 - DIVERS-LITIGES

Le concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

En cas de contestation ou réclamation concernant le concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par e-mail à l'adresse : concoursdenouvelles@listes.ip-paris.fr., pendant la durée du concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation du Gagnant.













En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées par e-mail à l'adresse : <u>concoursdenouvelles@listes.ip-paris.fr</u>, dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'Organisateur, dont les décisions sont sans appel.













ANNEXE 1: Grille de notation

Numéro de la nouvelle : X		
Titre de la nouvelle	Titre	
Orthographe	+/-, note et commentaire	
Syntaxe	+/-, note et commentaire	
Cohérence de la trame narrative	+/-, note et commentaire	
Style	+/-, note et commentaire	
Respect des consignes	+/-, note et commentaire	
(<u>voir</u> règlement)		
Commentaire général		
	Commentaire obligatoire	
NOTE FINALE SUR 5 POINTS	1-2-3-4-5	









